

Membres de droit présents :

Les enseignants : Mmes BARTOLO, BLAS, DESPOMADERES, GASSEE, ISTRIA, KERHERVE, ROURE, VACELET et MM. GYRE, MIDROIT

L'adjointe au Maire : Mme BURTIN

La responsable municipale de l'éducation : Mme TURINA

Les parents d'élèves : Mmes ADJOUALE, BESSIERE, CHAMARD, DUMONT, GUELMINE, HYZY, PICART et REDON

Membres de droit excusés :

M. MERCIER, Inspecteur de l'Education Nationale.

M. CHALEON, Maire de Cugnaux.

Mme BACCIALONE, enseignante.

Mme FRUCHON, représentante de parents d'élèves.

Membres invités :

Les responsables du CLAE : Mmes CHELBAB et MAILHOL.

Président de séance : M. MIDROIT

Secrétaire de séance : Mme BLAS

Ouverture de la séance : 18h

En préambule, M. MIDROIT rappelle que le conseil d'école doit se concentrer principalement au fonctionnement de l'école Léon Blum et il encourage les fédérations de parents d'élèves à évoquer les sujets concernant toutes les écoles de la commune lors de réunions telles que la tripartite.

1) Bilan de l'année

⇒ **Le projet d'école**

Le travail avec les élèves sur les trois premières actions (**l'écoute, l'écriture et l'autonomie**) se poursuit dans les classes, mais les progrès demeurent toujours difficilement évaluable.

Action 4 : les outils communs

L'utilisation de différents supports est toujours mise en place (classeur d'anglais, cahier de poésie/chant et cahier d'histoire des arts).

Action 5 : création d'un fichier de leçons

En raison de la mise en place des nouveaux programmes, l'équipe enseignante ne s'est pas investie dans cette action cette année.

Action 6 : le rallye Maths

Il y en a eu un cette année concernant le domaine numération/calcul.

⇒ Les classes transplantées

Aspet du 02 au 04 décembre

Les 2 CM1 et une classe de CM2 ont effectué un séjour ayant pour thème les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) : tir à l'arc, spéléologie, parcours d'orientation, randonnée. Durant ce séjour, ils ont aussi eu d'autres activités : land art, balade en forêt et vidéo (création de courts-métrages diffusés au spectacle des Restos Bébé).

Suc-et-Sentenac du 04 au 06 avril

Les 2 CE2 ont effectué un séjour ayant pour thème la Préhistoire. Ils ont visité la grotte de Niaux et effectué des activités : le feu, la pierre, la couture et le lancer, au Parc de La Préhistoire.

La diffusion d'un film « classe découverte » d'une classe de CE2 aura lieu à la fin de l'année pour les parents concernés.

Ascou-Pailhères du 09 au 13 mai

Les 2 CE1 ont effectué un séjour ayant pour thème la découverte du milieu montagnard (faune, flore, étalement de la végétation, moulages d'empreintes, randonnée ...).

Pour tous ces séjours, la Mairie participe pour aider les familles en fonction des revenus. De plus, elle a mis à disposition les 7 animateurs qui ont accompagné les classes. L'école félicite d'ailleurs ces animateurs pour leur travail sérieux et de qualité durant ces séjours.

La coopérative scolaire verse une participation d'environ 500 euros pour 2 classes.

Une réunion est à prévoir fin juin pour redéfinir les modalités d'attribution des aides de la Mairie à tous les groupes scolaires de la commune.

⇒ Les autres événements

Le vendredi 25 septembre, les élèves ont participé à un tournoi de basket et ont assisté à un lâcher de ballons pour les **Virades scolaires**.

Le **cross** en lien avec l'école maternelle a eu lieu le mercredi 14 octobre.

Le spectacle en faveur de l'association des **Restos Bébé** s'est déroulé le vendredi 3 juin.

La **fête de l'école** aura lieu le jeudi 23 juin. Les enfants pourront jouer à partir de 15h30 et les parents entreront à 16h30. Un repas est prévu pour 370 personnes.

⇒ Le projet culturel en partenariat avec la Mairie

- Une classe de CE1 a participé au projet « **Danse à l'école** ». Elle est déjà inscrite pour l'année prochaine. Une classe de CM1 a été annoncée pour la représentation, alors qu'elle n'y participait pas.
- Le projet « **Le Cercle** » propose à une classe de CE1 et une de CM1 de travailler avec une compagnie de danse professionnelle. C'est un projet intéressant, mais le délai d'organisation est très bref.

• Les **spectacles vivants** sont toujours d'une grande qualité avec les ateliers associés en classe. Avec la cessation de Paul Eluard, il n'est pas prévu qu'il y en ait l'année prochaine. Les nouveaux propriétaires doivent se rapprocher des écoles pour présenter leur programme.

• Pour la même raison, le projet « **école et cinéma** » que les deux classes de CM1 ont fait cette année, ne pourra plus avoir lieu sur la commune.

• Une séance de découverte de la nouvelle **bibliothèque** a été organisée pour toutes les classes.

• Les activités d'**arts visuels** (visite + atelier) sont toujours très riches, mais parfois le vocabulaire technique utilisé par l'intervenante ne correspond pas à l'âge des enfants.

Afin de permettre à toutes les classes intéressées de visiter l'exposition **Artempo**, il est prévu qu'elle dure deux semaines l'année prochaine.

• Les 2 classes de CM2 ont participé à un projet sur **la commémoration de la grande guerre**, projet exigé par l'Éducation nationale. La mise en œuvre a été très compliquée et a demandé beaucoup d'investissement personnel aux enseignantes concernées. Les classes ont aussi participé à un concours, qu'elles n'ont pas remporté ; cependant leur travail a été reconnu et apprécié par le jury.

• Cette année, l'école n'a pas été conviée à l'organisation du **carnaval** de la commune.

• Les 2 classes de CM2 vont aller à la **cité de l'Espace**, la municipalité a un partenariat avec le site et prendra donc en charge une grande partie des frais (environ 10 euros par enfant). Le reste, 1,50 € par enfant, sera payé par la coopérative scolaire.

⇒ L'éco-pâturage

Trois classes de l'école ont suivi la transhumance dans Cugnaux. Le projet sera d'ailleurs reconduit l'année prochaine.

La Mairie propose que les services municipaux responsables de ce projet organisent une rencontre pour les personnes désireuses d'informations plus précises.

2) La distribution des documents municipaux

⇒ La fiche d'inscription au centre de loisirs

Certaines familles n'auraient pas eu cette fiche d'inscription. Une organisation est mise en place dans l'école, chaque enseignant récupère les documents répartis par classe et les distribue à ses élèves.

Les parents qui n'ont pas eu les documents sont sur liste d'attente pour avoir une place au centre de loisirs.

A la demande du conseil d'école, l'année prochaine, serait-il possible de prévenir les parents dans le cahier de liaison que les formulaires d'inscription sont téléchargeables en ligne ou disponibles en mairie et au centre de loisirs ?

⇒ Les informations concernant les grèves

L'école demande à la Mairie d'ajouter sur le document des coordonnées téléphoniques et de prévoir une répartition par classe pour la distribution. Le directeur ne souhaite plus devoir le faire en urgence sur son temps de classe. Si jamais cette préparation n'était pas effectuée, elle se fera sur le temps de décharge ou par l'aide à la direction et les documents ne seront distribués que par la suite, le risque étant que l'information se fasse tardivement.

3) Les mouvements de grève du personnel municipal

⇒ Pourquoi existe-t-il une disparité entre les écoles ?

Chaque jour, les services de la mairie contactent les 75 agents pour savoir s'ils seront grévistes ou pas. Là où il y a le plus de grévistes, le service est fermé pour assurer les repas en sécurité.

Sur les accueils périscolaires ou de cantine, il n'y a pas de service minimum prévu par la loi.

La notion de service minimum concerne uniquement l'Éducation Nationale.

⇒ Quels aménagements matériels ou humains la Mairie peut-elle envisager en direction des familles ayant une incapacité organisationnelle ?

La municipalité propose la possibilité d'apporter le pique-nique uniquement si les responsables ALAE et cantine ne sont pas grévistes, afin d'assurer la sécurité des enfants (de nombreux PAI allergies sur la commune).

La mise à disposition d'une salle par la mairie pour accueillir des enfants sous la responsabilité de parents pour pique-niquer les jours de grève est envisageable mais ponctuellement, en fonction de la disponibilité des salles municipales.

4) Les abords de l'école

⇒ Où en est le projet de parking et de voie longeant l'école ?

Le projet n'a pas évolué.

Ce projet s'intègre dans la concertation de l'aménagement du centre ville auprès des habitants, qui est toujours en cours.

5) La rentrée 2016

⇒ Rythmes scolaires

En attente de la validation du Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale, il n'est pas prévu de modification des horaires.

Une majorité de conseils d'école de Cugnax a voté pour la modification des horaires, mais l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, a décidé de ne pas effectuer de modification en préférant attendre l'ouverture du cinquième groupe scolaire.

⇒ **La prévision des effectifs**

Les effectifs attendus :

52 CP 45 CE1 49 CE2 48 CM1 62 CM2 soit un total de 256 élèves.

L'équipe pédagogique reste la même et l'organisation est en cours d'élaboration. Les listes des classes seront affichées la veille de la rentrée devant l'école.

⇒ **Le règlement intérieur**

L'équipe enseignante envisage de modifier le règlement intérieur, afin d'y préciser que le cahier de liaison ne doit pas servir à exprimer son mécontentement ou des différends, afin de ne pas mettre l'enfant dans une position indélicate. Si des parents souhaitent exprimer leur ressenti, il faudra le faire sous pli, par mail ou en rendez-vous.

Il sera précisé aussi que les parents ne doivent pas écrire de remarques sur les cahiers ou les évaluations des enfants.

Les évaluations doivent être signées afin que l'enseignant puisse vérifier qu'elles ont été vues par les parents.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été passés en revue, la séance est levée à 19H30.

Le président de séance

M. MIDROIT



Le secrétaire de séance

Mme BLAS

